

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

Le vingt-six octobre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, en suite de la convocation faite le 19 octobre 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, LE BADEZET Yoann, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, MORAUT Christelle, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Étaient absents excusés : Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick et Madame EVENNO Carole.

Monsieur LE DÉVÉHAT Yannick donne procuration à Madame GUILLEMOT Marianne.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2017.

### DÉCISIONS

#### 1°/ PROGRAMME ROUTIER 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de restaurer des routes communales de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Départemental au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale et une participation de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 65 629,20 € TTC (54 691,00 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention auprès de Pontivy Communauté et du Conseil Départemental pour cette opération.

Les routes proposées au programme 2018 sont : St Jean, Coat Henven, la Cité du Pont Hir, le chemin de St Yves, Kersalous, Boderel, Kerdaniel, Coh Gazec et Quisttiave.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 2°/ PARTICIPATION ECOLE DE GUEMENE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques ainsi qu'aux frais des TAPs de Guéméné Sur Scorff vient

d'être réceptionnée puisque deux enfants de Guern ont fréquenté l'école Louis Hubert durant l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire rappelle que les participations financières sollicitées par les écoles publiques ne sont pas obligatoires et que les élèves non scolarisés à Guern pourraient être accueillis à l'école communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

**DECIDE** de refuser le versement de cette participation à la mairie de Guéméné Sur Scorff relative aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Guern.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3°/ REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR UN ELU :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame ROBIN Evelyne, conseillère municipale, a payé personnellement, des frais liés au renouvellement et aux modifications apportées sur l'annonce de vente des lots du lotissement Les Hauts de Bellevue sur le site internet Le Bon Coin.

Elle nous a remis les factures pour un montant total de 89,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

**DECIDE** de rembourser la somme versée par l'élu par mandat administratif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **4°/ MAGAZINE ANNUEL – CHOIX DES PRESTATAIRES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis proposés relatifs à la réalisation et à l'impression du magazine annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**ACCEPTTE** le devis de la designer Charlotte MERVEL concernant la réalisation du magazine pour un montant total net de **674,00 € HT**.

**ACCEPTTE** le devis de la Ste COPYPLAN concernant l'impression du magazine pour un montant total de **994,00 € HT soit 1 192,80 € TTC**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **5°/ TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN RURAL DE LOCMELTRO**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection du chemin rural de Locmeltro avec le dérasement des accotements et le reprofilage de l'entrée du chemin.

Monsieur le Maire présente les devis proposés pour la réalisation des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**ACCEPTE** le devis de la Ste LE ROUZIC TP pour un montant total de **1 108,75 € HT soit 1 330,50 € TTC**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **6°/ TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de plusieurs mouvements de personnel. Compte tenu de ces changements, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs au 26 octobre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**FIXE ET APPROUVE** toutes les modifications énoncées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **7°/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **CONVENTION MULTI-SERVICES FDGDON**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention Multi-services qui lie la collectivité avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Il est proposé de reconduire pour ladite convention.

La FDGDON propose à des fins de simplification administrative une convention trisannuelle.

Pour bénéficier des services décrits ci-dessus, une contribution financière annuelle et forfaitaire est demandée. Pour les années 2018 - 2019 - 2020, la participation financière de la commune est fixée à 173,20 €/an contre 171,49 €/an pour la dernière onvention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

**DECIDE** de renouveler son adhésion à la convention multi-services de la FDGDON, pour 3 ans avec une participation annuelle de **173,20 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

##### **PARTICIPATION ECOLE DE LOCMALO**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques ainsi qu'aux frais des TAPs de Locmalo vient d'être réceptionnée puisque deux enfants de Guern ont fréquenté l'école communale durant l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire rappelle que les participations financières sollicitées par les écoles publiques ne sont pas obligatoires et que les élèves non scolarisés à Guern pourraient être accueillis à l'école communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

**DECIDE** de refuser le versement de cette participation à la mairie de Locmalo relative aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Guern.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **ILLUMINATION DE NOËL**

Madame L'HOSTIS Stéphanie propose à l'assemblée d'acheter des décors pour remplacer et ou ajouter des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Madame L'HOSTIS Stéphanie présente plusieurs propositions de devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**ACCEPTTE** le devis de la Ste LEBLANC ILLUMINATIONS pour un montant total de **1 229,00 € HT soit 1 474,80 € TTC**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **CHOIX DES LANTERNES DE QUELVEN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux à Quelven nécessitent le remplacement des lanternes. Monsieur le Maire présente plusieurs modèles de lanternes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

**ARRETE** sa préférence par ordre de priorité sur les modèles proposés par la Ste GARCZYNSKI :

- Lanterne CILLA
- Lanterne STANZA
- lanterne MICENAS

**PREND ACTE** de l'envoi de cette décision à l'ABF pour avis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **INFORMATIONS**

#### **1°/ BILAN ALSH – ETE 2017**

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances d'été 2017.

28 enfants ont fréquenté le centre à Guern et 74 enfants à Malguénac. Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs de 6 800,18 € avec 15615,13 € de dépenses et 8 814,95 € de recettes soit un coût total pour la commune de 1 881,60 €.

## **2°/ POINT BUDGET COMMUNAL AU 12/10/ 2017**

Madame L'HOSTIS Stéphanie présente les réalisations au 12/10/2017.

### **Fonctionnement dépenses :**

Crédits ouverts : 1 071 803,04 € réalisé : 601 100,13 € soit 56.08 %

### **Fonctionnement recettes :**

Crédits ouverts : 1 071 803,04 € réalisé : 770 408,46 € soit 71,88 %

### **Investissement dépenses :**

Crédits ouverts : 1 943 076,10 € réalisé : 348 131,70 € soit 17,92 %

### **Investissement recettes :**

Crédits ouverts : 1 943 076,10 € réalisé : 368 909,06 € soit 18,99 %

## **3°/ INFORMATION BUREAU DE POSTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de nouveaux horaires de la Poste suite à la mise en place du dispositif Facteur-Guichetier depuis le 24 octobre dernier.

Le bureau est donc ouvert :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 16h

Jeudi de 14h15 à 16h30

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil de son souhait d'envoyer un courrier à la poste pour exprimer à nouveau son désaccord lié à ce dispositif et notamment la fermeture du samedi.

## **4°/ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est de son ressort d'organiser les cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre.

La population guernate, l'école et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

La commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

**11 h 30 – Rassemblement** dans la cour de la Mairie,

**11 h 45 – Dépôt de gerbes** au monument aux morts,

**12 h 00 – Vin d'honneur** au Café de la Poste.

Il est demandé aux élus d'être présents.

## **5°/ CONSEIL D'ECOLE**

Monsieur le Maire informe que le dernier conseil d'école s'est tenu le 19 octobre dernier.

76 enfants sont inscrits cette année et 71 enfants seraient scolarisés à la rentrée prochaine.

Le matériel pour la classe informatique a été livré et une formation est prévue le 10 novembre qui sera mise à profit pour un point presse.

#### **6°/ BILAN REPAS DES SENIORS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 134 personnes étaient présentes au repas des seniors qui a été servi le dimanche 22 octobre 2017 à 12 h 00 à la salle polyvalente.

#### **7°/ VŒUX DU MAIRE**

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle polyvalente.

#### **8°/ VŒUX AU PERSONNEL**

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal présenteront leurs vœux au personnel le vendredi 15 décembre 2017 à 19 h 00.

**Prochain conseil le jeudi 16 novembre 2017 à 20 h 30.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.  
La séance est levée à 22h25.**